



Période de confinement – Consommation culturelle

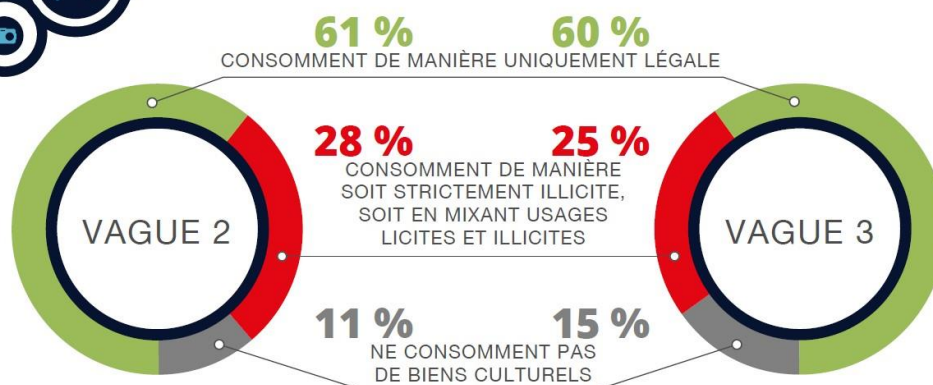
Paris, le jeudi 14 mai 2020

Selon un sondage Hadopi, la consommation illicite des biens culturels dématérialisés se stabilise après six semaines de confinement avec 25 % des internautes français déclarant consommer un ou plusieurs biens de façon illicite

Initié par l'Hadopi au titre de sa mission d'observation des usages sur internet, le baromètre sur *Les pratiques culturelles à domicile en période de confinement** révèle que 25 % des internautes français déclarent consommer un ou plusieurs biens culturels de manière illicite, contre 28 % après quatre semaines de confinement et 21 % au début du confinement. Ce taux se rapproche désormais de celui relevé au printemps 2019 (26 %). 60 % des internautes français affirment consommer uniquement de façon légale des biens culturels sur Internet, soit le même pourcentage qu'après quatre semaines de confinement et une baisse de 3 point par rapport à la période de début de confinement mais un pourcentage plus haut qu'en 2019 (56 % - Baromètre Hadopi de la consommation 2019). 31 % des consommateurs illicites indiquent avoir concomitamment, dans cette période, augmenté leur consommation légale par rapport à l'avant confinement. Après six semaines de confinement, la consommation des biens culturels est toujours très élevée, même si elle enregistre une diminution minime par rapport aux premières semaines de confinement : 85 % des internautes français disent consommer des biens culturels dématérialisés (contre 89 % après quatre semaines de confinement, 84 % après deux semaines de confinement et 81 % en 2019).



TAUX DE CONSOMMATION ILLICITE DE BIENS CULTURELS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS



Base : panel représentatif de 1 053 répondants.
Étude réalisée via l'omnibus de l'IFOP. Vague 2 : les 8 et 9 avril 2020 - vague 3 : les 22 et 23 avril 2020.

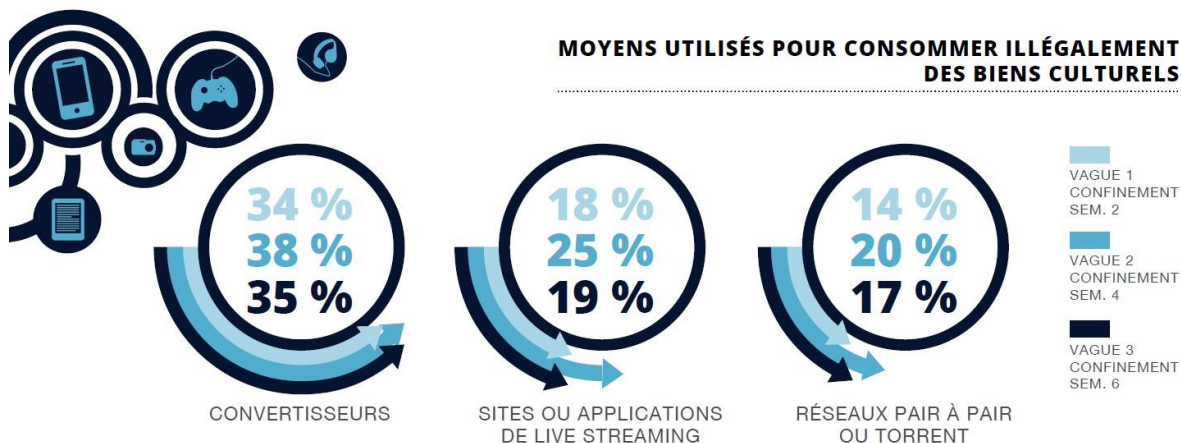
Hadopi

La légère baisse de la consommation de biens culturels en ligne se reflète dans la consommation de chaque catégorie de biens.

La consommation illicite de films après six semaines de confinement concerne 31 % des consommateurs de ce bien, alors que ce taux était de 36 % après quatre semaines de confinement, 28 % après deux semaines de confinement et revient à un niveau proche de mai 2019 (32 % - Baromètre Hadopi de la consommation 2019).

La consommation légale de films par des internautes ayant parallèlement des pratiques illicites est en hausse avec, désormais, 27 % des consommateurs de films accédant à ceux-ci de manière illicite qui en visionnent plus de façon légale, contre 23 % après quatre semaines de confinement et 22 % après deux semaines. Les taux d'internautes ayant une consommation illicite de séries et de musique et déclarant consommer plus de ces biens de manière légale qu'avant le confinement restent quasiment stables à par rapport aux taux observés en début de confinement (22 % pour les consommateurs de séries et 21 % pour les consommateurs de musique). **64 % des consommateurs illicites indiquent n'avoir pas changé la nature de leur consommation concernant les six biens culturels étudiés** - musique, films, séries, jeux vidéo, livres et presse en ligne - et 6 % déclarent avoir augmenté leur consommation illicite d'un ou plusieurs biens culturels.

Les sites de streaming apparaissent toujours comme le moyen privilégié pour accéder de façon illicite aux œuvres culturelles en ligne : ils sont utilisés par 45 % des internautes ayant des pratiques de consommation illicite d'un ou de plusieurs biens culturels. 35 % de ces consommateurs illicites ont recours à des convertisseurs, 25 % à des sites de téléchargement direct (direct *download*) et 17 % à des réseaux pair à pair (*peer to peer*)



Léger recul des moyens de consommation illicite, notamment du pair à pair

Base déclarative de consommateurs illicites.
Étude réalisée via l'omnibus de l'IFOP.
Vague 1 : les 26 et 27 mars 2020 - vague 2 : les 8 et 9 avril 2020 - vague 3 : les 22 et 23 avril 2020.

Hadopi

Le pourcentage d'internautes ayant accès à un abonnement payant de vidéo à la demande (VàDA) reste stable à 43 % après six semaines de confinement (contre 44 % après quatre semaines de confinement et 46 % en début de confinement), mais toujours largement supérieur à celui de 2019 (36 % - Baromètre Hadopi de la consommation 2019). Le taux d'abonnés à une offre de chaînes de télévision payante (21 %) et celui à une offre de musique (17 %) restent également stables.

Accéder à l'étude complète

***Note méthodologique**

- Étude quantitative en ligne de type omnibus réalisée pour l'Hadopi par l'Ifop, les 22 et 23 avril 2020, auprès d'un échantillon national de 1053 individus, représentatif (selon la méthode des quotas) des internautes français de 15 ans et plus.

Pour mémoire

- Réalisation de la 2^e vague les 8 et 9 avril 2020
- Réalisation de la 1^{ère} vague les 26 et 27 mars 2020
- Début du confinement le mardi 16 mars 2020.

A propos de l'Hadopi

Depuis 2009, l'Hadopi agit en faveur de la protection et de la diffusion de la création sur Internet. Elle lutte contre le piratage en ligne de l'ensemble des œuvres culturelles protégées par un droit d'auteur dans les domaines de l'audiovisuel, de la musique, du livre numérique ou du jeu vidéo. Chaque jour, l'Hadopi accompagne les internautes vers des usages culturels responsables et respectueux du droit d'auteur.

Contact presse

Caroline Cesbron
06 22 17 34 46 / 07 63 72 48 93
caroline.cesbron@hadopi.fr